Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

La déchetterie d'Agroparc : un projet utile mais ailleurs !



Le projet déchetterie recyclerie qui devait s'installer dans le quartier d'Agroparc d'Avignon est aujourd'hui sérieusement remis en cause. Après le refus de son permis de construire en janvier dernier, le tribunal administratif de Nîmes vient cette fois de rejeter le projet faute des autorisations administratives environnementales suffisantes. Aujourd'hui, des projets comme celui-ci rencontrent de plus en plus de difficultés à avoir l'aval des populations avoisinantes qui le font savoir et se mobilisent.

Auparavant quand des infrastructures s'implantaient sur les territoires, les populations n'exprimaient pas leur opposition comme aujourd'hui. Au contraire, c'était vécu comme un progrès qui devait participer activement à l'amélioration de la vie quotidienne de chacun. Il faut se rappeler qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale la France était totalement dévastée. Il a fallu reconstruire les routes, les ponts, les réseaux d'électricité, d'eau et surtout loger des centaines de milliers de familles qui n'avaient plus de toit. Aujourd'hui, le contexte et les préoccupations ne sont plus les mêmes. A chaque projet d'infrastructure (ou presque) on trouve des opposants déterminés et qui rassemblent de plus en plus de nos concitoyens. Ils s'organisent et se dotent de moyens juridiques pour faire obstacle.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Ce projet a fortement mobilisé les riverains qui se sont constitué en association

Un exemple ? Depuis plusieurs années la communauté du Grand Avignon cherche à implanter une déchetterie recyclerie dans le quartier d'Agroparc. Ce projet a fortement mobilisé les riverains qui se sont constitué en association. Baptisée ZAP (pour Zone A Protéger) cette association n'a pas ménagé ses efforts pour lutter contre cette implantation. En janvier dernier, ils ont obtenu l'annulation du permis de construire par le tribunal administratif de Nîmes. Et, il y a quelques jours ce même tribunal a rejeté le projet en l'absence d'un document administratif justifiant du respect d'un certain nombre de normes anti-pollution. Ce qui rend totalement caduque le projet.

On est loin de l'idée où le progrès technique était forcément synonyme de progrès social

Comment faire ? Passer en force et déposer un permis de construire sur une autre parcelle disponible, avec le risque d'avoir une nouvelle fronde ? Faut-il développer les capacités des déchetteries existantes ? Et peut-on le faire ? Ces PUMA (Projet Utile Mais Ailleurs) sont un vrai casse-tête pour les élus et les services de l'État. On est loin de l'idée où le progrès technique était forcément synonyme de progrès social. On en est un peu revenu ! Au fond, cette affaire n'est peut-être pas uniquement l'expression d'un égoïsme exacerbé. Sans doute la démonstration qu'un modèle basé sur toujours plus de développement et de croissance ne satisfasse plus tout le monde !



© Atelier Dalby Architectures

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Tricastin : permis de construire accordé pour l'extension à 1,7 milliard d'euros de l'usine GB II d'Orano



Le préfet de la Drôme vient de signer le permis de construire de l'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse 2 (GB II). Implanté sur le site du groupe Orano à Tricastin, à cheval sur la Drôme et Vaucluse, ce projet avait été validé par le conseil d'administration du groupe octobre dernier à la suite d'une concertation préalable qui s'était déroulée début 2023.
D'un montant d'investissement de près de 1,7 milliard d'euros, cette extension de capacité de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse 2 permettra à Orano d'augmenter ses capacités de production de plus de 30%.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Ce projet consiste à construire à l'identique quatre modules d'enrichissement de l'uranium, complémentaires aux quatorze modules existants avec la même technologie éprouvée et disposant d'une empreinte environnementale réduite. Cette augmentation nécessite la construction d'une extension dans le prolongement du bâtiment existant faisant l'objet de la demande de permis de construire.

Tricastin : Orano valide le projet d'extension de l'usine d'enrichissement GBII

Jusqu'à 1000 personnes mobilisées sur ce chantier de 1,7 milliard d'euros

« La réception du permis de construire constitue une étape importante dans le processus réglementaire de notre projet d'extension de capacité de l'usine Georges Besse 2. Je tiens à remercier à cette occasion l'ensemble des acteurs impliqués et nos clients qui nous font confiance. Le chantier de construction à venir mobilisera jusqu'à 1 000 personnes, avec une forte part d'entreprises régionales. Nous travaillons de concert avec les entreprises partenaires du projet pour lancer d'ici la fin de l'été la construction à l'issue des travaux préparatoires », précise Pascal Turbiault, directeur du site Orano Tricastin, lors de la remise du permis de construire en mairie de Pierrelatte par le maire Alain Gallu en compagnie de Fréderic Bernasconi, directeur du programme extension de l'usine d'enrichissement Georges Besse.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

A droite, Alain Gallu, maire de Pierrelatte, avec Pascal Turbiault (au centre), directeur du site Orano Tricastin, et Fréderic Bernasconi, directeur du programme extension de l'usine d'enrichissement Georges Besse lors de la remise du permis de construire en mairie de Pierrelatte.

Vaucluse : le BTP va-t-il dans le mur?



Le secteur du BTP passe au rouge en Vaucluse. C'est ce que fait apparaître la note de conjoncture de l'économie régionale pour le 1er trimestre 2023 que vient de publier l'Insee Paca.

Dans sa dernière analyse sur la conjoncture économique durant le 1er trimestre 2023, l' Insee-Paca (Institut national de la statistique et des études économiques-Provence Alpes-Côte d'Azur) fait le point sur l'état de l'économie régionale.
Ainsi, selon ses travaux d'Etienne Lenzi et Corinne Roche, « alors que l'effet des chocs de ces dernières années (Covid, guerre en Ukraine) semble se réduire, l'inflation reste à des niveaux élevés dans la

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

plupart des économies avancées, et les incertitudes sur la demande pourraient alimenter un ralentissement de la production. Le resserrement de la politique monétaire pourrait en outre provoquer un retournement du marché immobilier dans de nombreux pays occidentaux. »

Mise en chantier : un recul de plus de 10 ans

Dans ce cadre, le secteur de la construction reste particulièrement en difficulté. Ainsi, les emplois sont en baisse, alors que les permis de construire et les mises en chantier diminuent encore ce trimestre. Une situation encore plus tendue en Vaucluse.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de mises en chantier sur 12 mois se replie nettement (-12% sur un an). Au niveau national, la tendance est similaire sur un an avec une baisse de 9%. Cette baisse est plus prononcée dans le Var (-21%) et le Vaucluse (-19%), alors que les Alpes-Maritimes résistent mieux (-4%).

Dans le département, il faut ainsi remonter avant 2014 pour trouver un nombre de logements commencés inférieur aux chiffres d'aujourd'hui. Même durant le Covid, le Vaucluse affichait un plus grand nombre de mise en chantier qu'aujourd'hui.

La situation est à peine meilleure en ce qui concerne les permis de construire

Parallèlement, le nombre de permis de construire délivrés diminue encore (-2% sur 12 mois par rapport au premier trimestre 2022) et demeure en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019. Seules les Alpes-Maritimes tirent leur épingle du jeu, avec un nombre d'autorisations en hausse de plus de 20% sur 12 mois ; la baisse est relativement contenue dans le Var (-4%), le Vaucluse (-5%) et les Bouches-du-Rhône (-6%), et plus forte dans les Hautes-Alpes (-14%) et les Alpes-de-Haute-Provence (-18%).

Si le Vaucluse semble limiter la casse, l'évolution du nombre de logements autorisés à la construction reste inférieur, là-aussi, au niveau de 2014 même s'il reste encore supérieur à la période Covid (fin 2020-début 2021).

> « Les entrepreneurs du secteur du BTP estiment que la demande pourrait encore se dégrader dans les mois à venir. »

Une baisse nette des transactions immobilières

« Au niveau national, qui avait mieux résisté que Provence-Alpes-Côte d'Azur ces dernières années, la baisse des permis sur 12 mois est franche (-9% ce trimestre et -11% sur un an), dans la continuité de ce que l'on constate depuis mi-2022, poursuit l'Insee-Paca. Au niveau national, les coûts de production se stabilisent ce trimestre. Toutefois, les conditions d'accès aux crédits immobiliers deviennent plus restrictives pour les ménages : le redressement des taux directeurs observé depuis plusieurs mois pourrait pénaliser les ventes de logements et, in fine, les mises en chantier. De premiers effets sont déjà visibles, en particulier une légère baisse des prix des logements neufs de 0,2% au dernier trimestre 2022 comme au premier trimestre 2023, et une baisse nette du nombre de transactions dans l'ancien.

En parallèle, le climat des affaires au niveau national dans le bâtiment s'assombrit, avec des entrepreneurs du secteur qui estiment que la demande pourrait se dégrader dans les mois à venir, et qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

prévoient de fortes baisses de prix. »

Quelles répercussions sur l'emploi ?
En Vaucluse, la conjoncture semble déjà avoir un impact négatif dans le secteur de l'intérim. Ainsi, au 1er trimestre 2023, le nombre d'intérimaires a diminué fortement (-2,4% par rapport au trimestre précédent). Il s'agit de la baisse la plus forte depuis fin 2019, hormis le creux dû aux restrictions Covid. Sur un an, la baisse est également de 2,4%. En France, la situation est similaire (-2,2% sur un trimestre, -2,2% sur un an). La baisse concerne la plupart des départements de la région, en particulier les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.
Par ailleurs, dans la construction, les effectifs repartent à la baisse après le léger rebond du 4e trimestre 2022 (-0,3%, après +0,7%). La diminution est sensible : -0,7% dans les Alpes-Maritimes, -1,1% dans le Var, -1,6% dans les Alpes-de-Haute-Provence, et jusqu'à -3% dans les Hautes-Alpes. Les effectifs sont en hausse seulement dans les Bouches-du-Rhône (+0,5%) alors qu'ils stagnent en Vaucluse. Les entrepreneurs vauclusiens du BTP ayant donc fait le choix de sacrifier les emplois intérimaires afin de conserver les salariés permanents. Jusqu'à quand pourront-ils le faire ?

Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

Le juge souligne la dimension écologique du projet

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain

Pour rappel, ce projet comprend une déchèterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m2, une recyclerie, située à côté de la déchèterie de 1 615m2 pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers…), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m2) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m2). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais Dalby architectes, s'étendra sur un terrain de 16 000m2 situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

BTP, un nouvel outil pour simplifier leurs autorisations d'urbanisme



La start-up Algar s'adresse aux professionnels ayant besoin de simplifier leurs autorisations d'urbanisme.

Fondée en 2016, la start-up Algar est spécialisée dans la simplification et la gestion des procédures d'urbanisme auprès des professionnels et des particuliers. Afin de faire gagner en productivité les professionnels du secteur, la proptech française vient de lancer Algar Pro, un service de facilitation des procédures légales permettant aux propriétaires d'obtenir des autorisations d'urbanisme en ligne.

Prise en charge de l'intégralité du processus

La start-up prend en charge l'intégralité du processus : analyse des règlements d'urbanisme, la constitution du dossier, l'impression et l'envoi à la mairie. Le propriétaire a accès à un tableau de bord dédié, afin de suivre l'avancement de son dossier. Une fois l'accord de la mairie obtenu, le propriétaire reçoit son panneau réglementaire pour que les travaux puissent commencer.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

La start-up agit sur 3 marchés

La start-up s'adresse principalement à 3 marchés ayant besoin d'obtenir des autorisations d'urbanisme :

● Les constructeurs de maisons individuelles (de 10 à 8 000 maisons par an) qui souhaitent externaliser tout ou une partie de la gestion des procédures de permis de construire.

● Les enseignistes et les professionnels de la signalétique : Que ce soit pour un changement de façade, apposer une vitrophanie en extérieur ou encore installer une enseigne il est obligatoire d'en faire la demande auprès de la mairie.

● Les installateurs photovoltaïques confrontés à une explosion de la demande dans un contexte de crise énergétique et plus globalement environnementale. Sans autorisation d'urbanisme ils ne peuvent pas procéder à l'installation des panneaux solaires ni les raccorder au réseau.

Un site pratico-pratique

Sur le site Algar,l'ensemble des informations renseignent très précisément sur : 'Tout savoir sur le permis de construire ; réaliser un plan de situation, réaliser un plan de masse ; un plan de coupe ; un plan de façade.

Obtenir un permis de construire ; déclaration préalable de travaux ; Comprendre et calculer la surface plancher ; Comprendre et calculer l'emprise au sol ; le guide du permis de construire en 6 questions-réponses.

Le plan local d'urbanisme (PLU) ; la zone urbaine/ agricole du PLU ; Contester un permis de construire ; modifier un permis de construire ; les délais d'instruction ; le refus de permis de construire. Construire une piscine ; un garage ; aménager les combles avec un permis de construire. Le recours à un architecte ; La division parcellaire ; Comment calculer sa surface taxable ; la taxe d'aménagement.

Du côté des pros ?

On passera par le Suivi et les notifications, l'assistance, le stockage des documents ; la gestion multi-projets ; les relances automatiques, le dépôt des dossiers, le mandat numérique.

A qui s'adresse Algar Pro ?

Aux entreprises du bâtiment ; d'aménagement extérieur ; aux enseignistes ; architectes d'intérieur ; courtiers en travaux ; Maîtres d'œuvres ; Commerces et restaurants…

Algar et Madagascar

En 2019 une entreprise Malgache propose ses services de dessins 2D/3D, à Algar, pour l'élaboration des dossiers d'autorisation d'urbanisme. Ça tombe bien puisque Algar n'arrive pas à uniformiser la production de plans auprès de leurs dessinateurs indépendants. Le partenaire Malgache constitue une équipe de 10 puis 40 dessinateurs complétée d'un process de production et d'industrialisation des méthodes. Désormais Algar travaille en partenariat avec cette entreprise malgache et contribue à une collaboration vertueuse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Aurélien de Nunzio

Le mot du décideur

“Après nous être concentrés sur le marché des particuliers, nous avons décidé de lancer Algar Pro à destination des professionnels relate Aurélien de Nunzio, fondateur et dirigeant d’Algar. Pour le moment, nous attaquons certains marchés stratégiques, mais notre service répond aux besoins de nombreux professionnels. Notre plateforme leur permet de gagner énormément de temps, de fluidifier leurs process et d’accélérer leur digitalisation notamment grâce à la dématérialisation.”

Pour la petite histoire

Aurélien de Nunzio a créé ‘Permettez-moi de construire’ devenu Algar en 2017, durant ses études en Économie de la construction lorsqu’il a réalisé que l’obtention des autorisations d’urbanismes représentait un des obstacles majeurs à la réalisation des projets d’habitat. L’idée était apparue en 2014, durant ses études et alors qu’il se lance sur le marché en freelance. En 2016 il est rejoint par Aurélien, en 2017 les premiers investisseurs apportent 400 000€ auprès du fonds Finovam-Gestion. En 2018 l’accélération de l’offre se fait auprès du particulier. En 2019 les investisseurs renouvellent leur confiance et Permettez-moi de construire lève 1M€ pour accélérer sa croissance.

En 2021, EDF entre dans le capital d’Algar

Depuis 2014 ‘Permettez-moi de construire’ devient en 2021 Algar et développe de nouvelles offres pour les professionnels. EDF entre au capital pour l’accompagner dans son expansion. C’est ainsi qu’Algar lève 3,2M€ auprès d’EDF, ses investisseurs historiques et les Business angels.

En savoir plus sur Algar

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Fondée en 2016 par Aurélien De Nunzio, rapidement rejoint par Maxime Coucke, la start-up Algar (ex-Permettez-moi de construire) a été créée pour aider les particuliers à réaliser les projets d'habitat, en offrant un service de facilitation des procédures légales d'urbanisme, et 100 % en ligne. La start-up prend en charge l'intégralité du process : analyse des règlements d'urbanisme, constitution du dossier, impression et envoi à la mairie. Le propriétaire a accès à un tableau de bord dédié, lui permettant de suivre l'avancement de son dossier. Une fois l'accord de la mairie obtenu, le propriétaire reçoit son panneau réglementaire pour que les travaux puissent commencer. En cinq ans d'existence, la start-up a déjà permis à plusieurs milliers d'habitants de concrétiser leurs projets.
Plus d'informations sur : www.algar.co
MH



Grand Avignon : nouveau service pour les demandes d'autorisations d'urbanisme

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



À partir du 1er janvier 2022, les résidents du Grand Avignon pourront formuler et suivre leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme…

Avant de formuler une demande d'autorisation d'urbanisme sur la plateforme, l'agglomération conseille fortement de prendre conseil auprès du service urbanisme de la commune concernée pour construire le projet.

Première étape, se connecter sur monurbanisme.grandavignon.fr lorsque le projet est abouti. Les professionnels doivent demander l'activation d'un « compte pro » sur le site pour déposer et suivre plusieurs dossiers en même temps. Pour toute assistance technique, contactez ads.assistance@grandavignon.fr. Il convient ensuite de sélectionner l'autorisation d'urbanisme et de remplir la demande avec les outils d'aide à la saisie en ligne.

Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) sera envoyé. La commune dispose ensuite de dix jours pour envoyer un accusé de réception électronique (ARE) qui mentionnera le numéro et la date de dépôt du dossier. Les délais réglementaires d'instruction démarrent à la date de l'AEE. L'état d'avancement du dossier est consultable 24h/7j. Un courriel est envoyé à chaque étape de la demande.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Ce service concerne l'ensemble des communes du Grand Avignon : Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Les Angles, Le Pontet, Morières-les-Avignon, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Saze, Vedène, Velleron, Villeneuve lez Avignon.

Plus d'informations, cliquez ici.

L.M.